



LE PRÉSIDENT
Pierre GRAFMEYER

2007, UNE ANNÉE FORMIDABLE OU L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS ?

L'année 2007 aura été une année un peu spéciale pour notre profession. Elle a été marquée par quatre événements qu'il me semble important de relever :

- la fin du processus normatif,
- la mise en place d'un nouveau contrôle qualité,
- la fin de non recevoir par la Compagnie Nationale des particularités du commissariat aux comptes des PME/TPE,
- les déclarations rassurantes de notre gouvernement.

Le travail de notre Compagnie, ainsi que celui du H3C, ont permis l'élaboration des principales normes de travail dont nous avons besoin. C'est ainsi que 17 normes ont été homologuées ; celles relatives aux Diligences Directement Liées à la mission, qui intéressent essentiellement une certaine catégorie de nos confrères, ont été repoussées à l'année 2008.

La mise en place du Contrôle Qualité a été marquée, après trois ans d'avertissements du H3C, par une prise en main complète du H3C. Il convient que nos confrères et nos instances lisent attentivement le rapport de notre organe de contrôle pour 2007, je cite : « *le Haut Conseil entend poursuivre la réforme des contrôles périodiques en vue de pouvoir assumer cette responsabilité... et de les rendre efficaces en terme de détection des situations à risques. Cette réforme suppose que soit clairement attribuée au Haut Conseil la responsabilité finale du système de contrôles périodiques.* » Daniel CECCALDI, votre Vice-Président en charge du Contrôle Qualité vous rend compte de cette évolution. J'en profite pour le remercier très vivement, au nom de tous, de l'important et ingrat travail qu'il effectue au sein de notre Compagnie.

Les élus de votre Compagnie au niveau national ont eu une activité mouvementée durant leur mandat : vertement critiqués pour avoir soutenu une lettre à la Chancellerie en avril 2007, félicités pour avoir écrit à la Commission

Européenne en mai 2007, désavoués pour avoir proposé, le 30 novembre, la création d'un groupe de travail et de réflexion sur la PME/TPE au sein de la Compagnie Nationale. Force est de constater qu'à vouloir faire fonctionner un soi-disant « parlement de la profession » (dixit notre Président National) sans y associer les courants minoritaires qui représentent plus de 45 % de la profession, on se prive d'opinions différentes de celles émises par les groupes dominants.

Enfin, les Assises de la Compagnie Nationale auront été marquées par un discours fort intéressant du ministre des Finances sur la loi TEPA, montrant la parfaite confusion entre nos deux exercices professionnels, et un discours illusoire de reconnaissance de la qualité réelle de notre profession de Commissaire aux Comptes.

En ce qui concerne votre Conseil Régional vous trouverez, ci-joint, les comptes rendus de chaque commission, mais je voudrais insister sur deux aspects :

- la mise en place par Jean-François MALLÉN des « ateliers de la CRCC », cette initiative fortement appréciée a été reconduite pour 2008.
 - l'organisation d'une grande réunion plurirégionale sur les associations par Sébastien DESITTER, avec la participation de plus de 100 confrères.
- Au nom de votre conseil, je les remercie chaleureusement.

2008, L'ODYSSÉE DU COMMISSARIAT AUX COMPTES ?

Le début de l'année 2008 est d'abord marqué par la disparition de plusieurs confrères qui ont marqué notre profession :

- Henri NOVÉ JOSSERAND, ancien Président de la Compagnie Régionale, (de 1970 à 1972).
- Jean RICHERME, ancien Président de la Compagnie Régionale (de 1979 à 1982), et Vice-Président de la Compagnie Nationale (de 1983 à 1984 et de 1987 à 1988).

Ces deux personnalités ont marqué l'évolution de la profession, chacun a apporté une pierre à l'édifice commun.

Par ailleurs, ce début d'année 2008 est marqué par le texte LME, prévoyant la suppression du commissariat dans les petites SAS. Je me suis exprimé dans l'*Info..Cie* sur ce sujet.

Votre Compagnie Nationale a finalement prévu de créer un groupe de travail sur le commissariat aux comptes TPE/PME. Outre le fait que j'estime cette décision trop tardive, sa composition et son organisation me laissent supposer qu'une fois encore, la montagne va accoucher d'une souris.

Mais, pendant ce temps, les normes sur les Diligences Directement Liées à la mission sont homologuées partiellement, permettant à certains de pouvoir développer leur activité sereinement, et c'est heureux, dans les audits d'acquisition, et autres missions connexes à notre exercice.

Je crains que ce texte LME soit le déclencheur d'une réflexion de nos confrères sur leur devenir et provoque une diminution sensible de nos effectifs d'ici deux à trois ans. Nous devons alors en tirer les conséquences au niveau de notre organisation nationale.

Je ne terminerai pas ce rapport sans évoquer notre situation financière qui, du fait du report du contrôle qualité,

est bonne, mais qui, surtout, est l'objet de la vigilance de notre trésorière Laurence BERNARD, qui effectue un travail discret mais considérable.

Remercions enfin toute l'équipe administrative de la Compagnie Régionale qui, sous la houlette de Marie TEMPLET, essaie de vous servir au mieux... ce qu'elle réalise parfaitement.

Ne nous leurrions pas, désormais notre exercice est placé sous la dépendance du H3C, et le rôle de nos instances nationale et régionale devient celui d'un organe de promotion et de formation de notre profession.

L'inscription dépend de la Cour d'Appel, la discipline également, le pouvoir normatif et le contrôle qualité dépendent du H3C ; il ne nous restera bientôt que l'assemblée annuelle... que, dans l'immédiat, je vous souhaite excellente.

COMMISSION RÉGIONALE D'INSCRIPTION ET CHAMBRE DE DISCIPLINE

Depuis notre dernière Assemblée Générale, la composition de la Commission Régionale d'Inscription, a été modifiée (par arrêté du Garde des Sceaux du 26 février 2008, publié au Journal Officiel du 4 mars 2008) pour ce qui concerne les membres représentés en qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière.

Elle est actuellement composée de la façon suivante :

Président

Monsieur François MARTIN - Conseiller

Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur Julien VEROT - Premier conseiller

Professeur des Universités - spécialisé en matière juridique, économique ou financière

Madame Sabine DANA-DEMARET - Maître de conférences

Personnes qualifiées en matière juridique, économique ou financière

Monsieur Marcel SENGELIN - Président du Tribunal de Commerce de Lyon

Monsieur Bernard GUTH - Maître de conférences à l'IUP de Lyon

Représentant du ministre chargé de l'économie

Monsieur Paul-Henry WATINE - Trésorier-Payeur Général de la Région Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Monsieur Jean BACHELET - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

Magistrat chargé du ministère public auprès de la chambre de discipline

Monsieur Michel GIRARD - Substitut Général

Greffier en chef - Secrétaire de la commission

Madame Michèle GULLON

CONTRÔLE RÉGIONAL DE QUALITÉ



CONTRÔLE QUALITÉ
Daniel CECCALDI

En préambule, il me paraît utile de vous rappeler les événements juridiques et institutionnels liés à l'actualité professionnelle depuis l'année 2007.

Par décision du H3C 2007-01 du 6 juillet 2007, un Comité Paritaire a été institué. Il est chargé de rendre opérationnel le nouveau système de contrôle.

Parmi les travaux qui lui incombent, il lui revient notamment la responsabilité de :

- la préparation du budget,
- l'organisation du recrutement des contrôleurs du corps (en charge du contrôle des cabinets détenant des mandats EIP),
- l'élaboration du programme de contrôle,
- la rédaction des outils de contrôle,
- les modalités de dépaysement des contrôleurs praticiens (en charge du contrôle des cabinets ne détenant pas de mandat EIP).

La première réunion de ce collège s'est tenue le 25 octobre 2007 ce qui explique, notamment, que la campagne de contrôles périodiques (prévus au b) de l'article L 821-7 du Code de commerce) n'ait pu être mise en œuvre avant le printemps 2008.

Seuls les contrôles occasionnels décidés par la Compagnie Nationale ou les Compagnies Régionales prévus par ce même article au c), (notamment pour répondre aux conditions d'habilitation de Maître de Stage) ont été diligentés au plan régional.

Par conséquent, et compte tenu de l'absence de contrôles périodiques pour 2007, il ressort du bilan de cette campagne que seuls 8 contrôles régionaux occasionnels ont été diligentés. Les résultats satisfaisants de ces contrôles ont permis de délivrer à ces confrères une habilitation en qualité de Maître de Stage.

Campagne 2008

S'agissant de la campagne nationale de contrôles périodiques à réaliser en 2008, le H3C a sélectionné 314 cabinets EIP et 1 098 cabinets non EIP (selon les projets de programmes communiqués par les Compagnies Régionales).

L'évaluation du nouveau système de contrôles périodiques, comportant notamment les nouveaux questionnaires de contrôle adoptés par le H3C, a été préalablement testée sur un échantillon de 15 cabinets EIP (Compagnies Régionales de Paris, Rennes et Versailles) par des contrôleurs permanents et 116 cabinets non EIP répartis sur l'ensemble des Compagnies Régionales.

Je vous précise que pour cette campagne 2008 le principe du contradictoire est maintenu et respecte la procédure de dépaysement des contrôleurs.

Bien que les plurirégions n'aient pas été définies dans ce nouveau process, nous nous sommes référés, pour des raisons pratiques et d'efficacité, à l'ancien périmètre de la plurirégion de Lyon, constitué des Compagnies Régionales de Besançon, Chambéry, Dijon, Grenoble, Lyon et Riom.

Le test sur ce périmètre a été opéré afin de faire ressortir les éventuelles difficultés concrètes rencontrées et ainsi de mieux définir les modalités du dépaysement pour le reste du programme de contrôle de l'année 2008 qui va intervenir sur le 4^e trimestre 2008.

Au cours du premier trimestre de l'année 2008 et dans le cadre d'une opération « test », sur les 116 cabinets plurirégionaux sélectionnés par le H3C, 18 cabinets ont été testés dont 4 du ressort de notre Compagnie Régionale.

Au vu des premières difficultés rencontrées par les contrôleurs qui nous ont fait part de leurs commentaires sur la réalisation

du contrôle, la Chambre plurirégionale, qui s'est réunie le 7 juillet dernier, a pris l'initiative de mettre en application la procédure de dépaysement des contrôleurs uniquement pour les contrôles de cabinets détenant plus de 5 mandats.

Il ressort de cette décision que sur les 106 contrôles restants, prévus au programme de septembre 2008 de la plurirégion, 88 contrôles ont été affectés à des contrôleurs dépayés du ressort de notre plurirégion (à l'exception de la Compagnie Régionale de Riom qui a souhaité se rattacher à la Compagnie Régionale de Bourges pour cette campagne de septembre 2008).

Nous avons fait remonter à la Compagnie Nationale, qui transmettra au H3C, toutes les observations des contrôleurs relatives à la période test.

Je remercie nos confrères contrôleurs pour leur contribution active à la mise en œuvre du test des nouvelles procédures et outils de contrôle et à la mise en place du processus de dépaysement pour cette campagne test et notamment :

Mesdames Martine CHABERT et Nicole GIACOMEL et Messieurs Jean BACHELET, Didier BERGER, Frédéric CHEVALLIER, Didier DUROZOY, Jean-Pierre EPINAT, Jean-Paul FOURNIER, Pierre GIROD, Jean-Paul GROLLEMUND, Jacques LAGNIER et Jean-Marc ROUSSEAU,

Ainsi que nos confrères qui nous ont donné leur accord pour exercer cette mission à compter du mois de septembre 2008 :

Mesdames Andrée NEOLIER et Isabelle SIAUX et Messieurs Christophe ALEXANDRE, Olivier ARTHAUD, Jean-François AUBRY, Gilles BARJHOUX, Gérard BERRUCAZ, Pierre BILLET, Alain BONNIOT, Louis BOULANJON, Christian BOURBON, André BREMOND, Olivier BRISAC, Jean-Paul CHABANNY, Philippe CHAZALON, Béchir CHEBBAH, Gilles CLAUS, Jean-Pierre CONSTANT, Robert DAMBO, Nicolas de GARILHE, Michel-Claude DELOLME, Bernard DESGACHES, Antoine DUBOUCHET, Patrick DUCREUX, François DUMONT, Bernard FLORY, Laurent FORSTMANN, Armand GENOUX, Roger-Pierre JERABEK, Jacques KLEIN, Frédéric LAMBERT, Christian LAURAIN, Frédéric MARIE, Marc MICHAUD, Stéphane MICHOD, Jean-Luc MONCORGE, Roger NOVEL, Franck PATRICOT, Maurice PEQUET, Jean-Marc PERNET, Jean-Louis PERRIER, Daniel PERRIN, Jérôme PLANCHE, Christian PREVOT, Alain ROUX, Bernard RUSSIER, Jean-Michel SCHMITT, Denis SCHRYVE, Jean-Claude TARGE, Dominique VIBERT, Frédéric VILLARS, Guy VINCENT-FALQUET, Pascal VUAILLAT, Jean VUILLERMOZ et Luc WILLIAMSON.

Et tous les permanents en charge du contrôle au sein de la plurirégion.



FORMATION
Jean-François MALLEN

Encore une année riche en nouveautés pour notre profession : citons, pêle-mêle, la mise en œuvre des NEP dans les TPE/PME comme dans les grandes entreprises, le projet de loi LME avec son tristement célèbre article 14, la réforme du stage d'expertise-comptable, l'obligation de suivre 120 heures de formation sur 3 ans pour tous les professionnels, etc.

La campagne de formation 2007/2008 a connu un palier en terme de participation aux séminaires, puisque la fréquentation est proche de la saison précédente (les 3 dernières années avaient affiché des progressions de + 33 %).

Votre Compagnie Régionale continue ses efforts pour satisfaire au mieux vos besoins en la matière, en vous proposant, d'une part, des séminaires de qualité, pragmatiques et opérationnels grâce au travail de qualité du CREF, mais également des sessions techniques parfois innovantes telles que les réunions « 5 à 7 », les « Universités d'été » et, depuis peu, les « Ateliers de la CRCC ».

Votre catalogue CREF maintient un large choix de séminaires fondamentaux ou spécialisés à destination des commissaires aux comptes et des collaborateurs, ainsi que des stagiaires.

Commissariat aux comptes, campagne de formation 2007/2008

Nota : récapitulatif des formations suivies par les membres de la Compagnie et leurs collaborateurs

(Ce tableau ne tient compte que des formations gérées par le CREF)

Thèmes	date	total
Actuel 2007 - Collaborateurs	11/12/2007	25
Actuel 2007 - Commissaires aux Comptes	04/12/2007, 10 et 11/01/2008	73
Assistants confirmés : approfondissement	29, 30 et 31/10/2007 - 4, 5 et 06/02/2008	33
Assistants débutants	22, 23 et 24/10/2007 et 14, 15, 16, 29, 30 et 31/01/2008	33
Auditer efficacement une TPE	25/10/2007 et 13/12/2007	55
Chefs de missions : perfectionnement	10, 11 et 12/12/2007	23
Commissariat aux apports et à la fusion	27 et 28/11/2007	12
Commissariat aux comptes dans l'habitat social	3 et 04/01/2008	17
Contrôle interne du système d'information des PME	29/11/2007	9
Conventions et rapport spécial	15/11/2007 et 06/12/2008	17
Orientation et planification	22/01/2008	25
Essentiel des normes IAS/IFRS	17/01/2008	16
Evaluation des actifs	20 et 21/11/2007	8
L'audit des comptes consolidés	15/10/2007 et 23/11/2007	12
Le Commissariat aux Comptes dans la SAS	25/10/2007	18
Le volet juridique de la mission du Commissaire aux Comptes	8 et 28/11/2007 et 20/12/2007 et 10/01/2008	16
Les Normes d'Exercices Professionnel (NEP)	14/12/2007 et 01/02/2008	88
Les nouveautés comptables 2007	18/12/2007	29
Savoir auditer les cycles Achats et Ventes	16/10/2007 et 09/01/2008	16
Utiliser les fichiers informatiques de l'entreprise	30/11/2007 et 14/12/2007	19
La mission d'audit : l'approche par les risques	08/11/2007	29
Prévention des fraudes pour les Commissaires aux Comptes	07/12/2007	18
Les nouvelles exigences du contrôle interne	09/01/2008	17
Pratique des normes d'exercice professionnel dans les associations et fondations	06/12/2007	11
Préparez votre dossier de travail	21/11/2007 et 10/01/2008	15
Prise de connaissance du contrôle interne et appréciation des risques	09/10/2007	26
Sauvegarde des entreprises et alerte du Commissaire aux Comptes	20/11/2007 et 12/12/2007	8
Synthèse des travaux et rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes	29/10/2007 et 31/10/2007	27
Mise en place du manuel des procédures	29/10/2007 et 31/10/2007	14
Université d'été	07/09/2007	371
Séminaire sur les associations à Valence	23/10/2007	207
Total		1 254

Toujours dans l'esprit d'offrir le meilleur service à nos confrères, le CREF maintient les séminaires à partir de 8 inscrits alors que le seuil de rentabilité est en moyenne de 12 participants pour les formations spécifiques de la Compagnie Nationale. Cette décision permet à chacun de pouvoir suivre des séminaires très spécifiques destinés à un public restreint. La demande pour ce type de séminaires augmentant, ces situations difficiles financièrement devraient disparaître.

Toutefois, si des formations jugées trop spécifiques, proposées au catalogue de la Compagnie Nationale et non présentes au catalogue du CREF, deviennent indispensables pour les membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que les confrères trouvent satisfaction.

En complément, la Compagnie Régionale de Lyon a souhaité maintenir les réunions d'informations spécifiques à travers les « 5 à 7 » qui sont désormais relayées à Saint-Etienne et à Bourg-en-Bresse pour une plus grande proximité avec les membres :

- en décembre 2007 : les risques de piratage informatique à Lyon, à Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse,
- en janvier 2008 : les contrôles des comptabilités informatisées, à Lyon et à Saint-Etienne,
- en mai 2008 : le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés à Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse,
- en juillet : les Diligences Directement Liées à la mission, à Lyon.

Université d'été 2008

Le vendredi 5 septembre 2008, la Compagnie de Lyon réalise sa dix-septième université d'été avec 6 ateliers :

- présentation de la NEP des DDL,
- l'impact des NEP dans la démarche d'audit,
- la valeur ajoutée du Commissaire aux Comptes,
- comment obtenir une lettre de mission ?
- les outils d'assistance du commissariat aux comptes,
- la valorisation des actifs incorporels (marques et brevets).

Enfin, conscients que la mise en œuvre des Normes d'Exercice Professionnel (NEP) nécessite encore plus d'échange et de partage de connaissance, la Compagnie Régionale de Lyon propose les « ateliers de la CRCC » au cours desquels les Commissaires aux Comptes se retrouvent afin de construire une analyse de l'environnement des risques de leurs dossiers. Ces ateliers se veulent concrets et utiles. Pour cela, un outil est proposé comme support de travail et les échanges permettent à chacun de développer une mini cartographie des risques sur son dossier. Ces ateliers s'inscrivent en parfaite cohérence avec les NEP et la réflexion menée sur l'application des NEP dans les PME.



STAGE

Christophe SCHOTT

Le nombre de stagiaires est stable, cette année, l'effectif est passé de 22 en 2007 à 23 personnes en 2008.

Évolution de l'effectif et situation des stagiaires

- 22 stagiaires étaient inscrits lors de l'assemblée générale du 7 septembre 2007
- 10 stagiaires ont été inscrits depuis la dernière assemblée générale
- 7 stagiaires ont validé leur stage
- 2 stagiaires ont demandé la suspension de leur stage

—
23 stagiaires sont inscrits à notre Compagnie Régionale à ce jour.

La ventilation en est la suivante :

- 7 stagiaires accomplissent leur stage de 1^{ère} année
- 8 stagiaires accomplissent leur stage de 2^e année
- 8 stagiaires accomplissent leur stage de 3^e année parmi lesquels 3 stagiaires ont demandé une prolongation de leur stage

Sur ces 23 stagiaires, 8 sont des femmes et 15 des hommes.

Réunions des stagiaires

Comme prévu au règlement de stage, les stagiaires ont été réunis deux fois en 2007. La 2^e réunion de l'année 2007 s'est tenue, le 17 décembre 2007, au siège de la Compagnie Régionale.

Ces réunions permettent à chaque stagiaire de faire le point sur le déroulement de son stage et d'être informé de ses obligations, en matière de formation et d'établissement des rapports d'activité. A cette occasion, je rappelle aux stagiaires l'importance du respect des délais de dépôt des rapports semestriels.

J'attire donc l'attention des Maîtres de Stage sur la nécessité de laisser aux stagiaires le temps d'accomplir leurs obligations.

Chaque stagiaire, ayant une identification nominative sur le portail www.cncc.fr, a la possibilité de consulter la documentation mise à disposition sur le site de la Compagnie Nationale.

En outre, et depuis 2 ans maintenant, la documentation de base du Commissaire aux Comptes est offerte gracieusement aux stagiaires qui s'inscrivent auprès de notre Compagnie Régionale, conformément à la décision du Conseil Régional.

Formation des stagiaires

Les journées de formation font l'objet d'un suivi par le biais d'une fiche descriptive transmise à la Compagnie Régionale par chaque stagiaire.

Nous vous rappelons que le suivi d'une journée annuelle de comportement est obligatoire, et ce, quelle que soit l'expérience des stagiaires. Auparavant organisée par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables dans le cadre de journées communes avec le stage d'expertise comptable, ces deux dernières années nos stagiaires ont rencontré un problème pour pouvoir suivre cette journée, car ils ne pouvaient pas accéder au système de e-learning mis en place par l'OEC en 2006. Afin de ne pas pénaliser les stagiaires, le Conseil Régional de la Compagnie de Lyon a décidé, sur la proposition de Laurence CROPSAL, de dispenser une journée de formation déontologique « Commissariat aux Comptes » commune aux trois années.

Cette formation d'une durée de 6 heures, qui s'est tenue après la réunion du 17 décembre 2007, a connu un franc succès puisque la plupart des stagiaires, y compris ceux de 3^e année, l'a suivie.

Au cours de cette réunion, les thèmes suivants ont été abordés :

- le point sur l'actualité professionnelle,
- les normes d'exercice professionnel,
- les liens déontologiques.

A compter du second semestre 2008, le e-learning va être

généralisé pour les stagiaires Commissaire aux Comptes qui devront s'inscrire aux modules suivants :

- Stagiaires 1^{ère} année (au choix) : « Présentation de la profession comptable libérale » ou « Comportement, éthique, indépendance du professionnel comptable libéral » ;
- Stagiaires 2^e année : « Missions du Commissaire aux Comptes » ;
- Stagiaires 3^e année : « Responsabilité du professionnel comptable libéral ».

L'habilitation des Maîtres de Stage

Comme les années précédentes, les habilitations délivrées concernent en majorité les confrères qui accueillent des stagiaires experts-comptables souhaitant pouvoir s'inscrire sur la liste des commissaires aux comptes par la voie du diplôme d'expertise comptable : 19 habilitations ont été délivrées depuis la dernière assemblée. Un refus d'habilitation a été délivré. Le nombre de Commissaires aux Comptes habilités à recevoir des stagiaires dans notre Compagnie Régionale est de 429.

Je vous rappelle les conditions d'habilitation de maître de stage, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 février 1993 :
« Le Conseil Régional habilite les Commissaires aux Comptes à recevoir des stagiaires après s'être assuré qu'ils offrent des garanties suffisantes quant à la formation de ces stagiaires... ».

Le Conseil Régional de Lyon, au cours de sa session du 30 avril 1999, a déterminé les critères en matière d'habilitation :

Concernant les diligences professionnelles :

- refus d'habilitation à partir d'un résultat de contrôle nécessitant un nouveau contrôle dans les 2 ans (anciennes cotations de type D4),
- pour un résultat dont les diligences doivent être améliorées (ancienne cotation de type D3), l'habilitation est accordée mais un courrier spécifique est adressé au confrère, lui demandant d'améliorer ses diligences professionnelles, sous peine que lui soit retirée l'habilitation à l'issue d'un nouveau contrôle de qualité.

Concernant l'organisation du cabinet :

Dans le cas où l'examen régional de son activité a révélé une situation d'incompatibilité et après que le confrère ait d'abord reçu un avertissement lui demandant de régulariser sa situation au plus vite, l'habilitation lui est retirée s'il n'a pas régularisé.

Ces conditions pourraient être modifiées, car à la suite de la réforme du décret du 12 août 1969, un arrêté du Garde des Sceaux devrait être pris pour définir les conditions d'habilitation des maîtres de stages.

L'évolution du stage d'expertise comptable

Les activités d'audit légal doivent être dorénavant prises en compte pour justifier des 2 années de pratique professionnelle auprès d'un commissaire aux comptes habilité par la Compagnie Régionale, disposant de 100 heures déléguables par an et par stagiaire, et d'un Contrôle Régional de Qualité jugé satisfaisant. Seule la partie spécifique de formation à l'audit légal, évaluée à 200 heures, doit être effectuée sous le contrôle d'un commissaire aux comptes inscrit sur la liste et habilité par la Compagnie Régionale.

Dans le cas où l'Expert-Comptable Maître de Stage ne serait pas en mesure d'apporter lui-même une formation pratique à son stagiaire, soit parce qu'il n'est pas Commissaire aux Comptes, soit parce que le volume de son activité en commissariat aux comptes est trop faible, soit parce qu'il n'a pas été habilité suite aux mauvais résultats de ses contrôles régionaux de qualité, il conviendra de choisir un co-Maître de Stage habilité par la Compagnie Régionale, pour les 2/3 du stage, qui signera l'attestation de fin de stage établie par la Compagnie Régionale et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables.

La Compagnie délivre, en accord avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables, une attestation aux stagiaires, faisant état de l'accomplissement d'une période de formation au contrôle légal d'au moins 200 heures, des conditions dans lesquelles cette période de formation aura été accomplie et des appréciations des professionnels maîtres de stage. Cette attestation sera jointe au dossier du stage d'expertise comptable et sera prise en compte, le moment venu, par la Commission Régionale d'Inscription des Commissaires aux Comptes.

Nous sommes toujours dans l'attente de la réforme de l'Examen d'Aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes ainsi que de la norme internationale IES 8 concernant la formation initiale et continue.

EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE

En 2008, la commission d'inscription s'est réunie trois fois, les 11 février, 7 avril et 23 juin. Elle se réunira encore deux fois avant la fin de l'année, pour prononcer les dernières inscriptions ou radiations de l'année et arrêter la liste 2009.

Les statistiques qui figurent en annexe de ce rapport vous indiquent la répartition des membres de la Compagnie, par lieu géographique d'exercice, par tranche d'âges, par sexe, par année d'inscription, par nombre de mandats.

Pour la 1^{ère} année, elles font ressortir une très légère baisse du nombre de confrères inscrits (-0,7 % en un an). Le nombre de personnes morales reste, quant à lui, inchangé.

Le pourcentage de femmes reste stable et représente 14 % des effectifs, soit 130 personnes.

L'âge médian est passé de 48 ans en 2007 à 49 ans en 2008 (50 ans pour les hommes et 44 ans pour les femmes).

Le nombre de commissaires aux comptes n'ayant pas déclaré de mandat au titre de l'année 2008 a sensiblement diminué puisqu'il est passé de 128 en 2007 à 114 en 2008 (représentant 12,5 % environ des membres inscrits, contre 14,5% en 2007).

Le nombre de mandats détenus dans les SAS continue d'augmenter : il est passé de 46 % en 2007 à 51 % en 2008, au détriment des SA (37 % en 2007 contre 31% en 2008).

Dans l'hypothèse où l'article 14 de la LME prévoit l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes à partir de certains seuils (effectif >20, CA > 1 M et total bilan > 2 M), il ressort du tableau « Nombre total de mandats en SAS » que 45 % des SAS franchissent 2 des 3 seuils précités.

Le nombre moyen de mandats détenus par les confrères est de 21 et plus du tiers des confrères signataires a plus de 20 mandats (soit 266 confrères).

